

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents :

15

Procurations :

Excusés :

Date convocation :

17/03/2026

Date affichage : Romain.

17/03/2026

Le vingt et un Mars 2026, à 11 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia FEUILLET GALABERT, Maire

Présents : FEUILLET GALABERT Patricia, GAÜZERE Hervé, BARBE Guilaine, MATHIEU Jean Marie, LAPEYRE Anne, ARMENGOL Corinne, CANHAN Christian, LAFFITTE Jean Claude, LAFITTE Mélanie, LANNELONGUE David, MONGIS Sylvie, NAULEAU Philippe, PASQUIER DE FRANCLIEU Claire, SAINT LANNES Claude, TRUCHAT

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame ARMENGOL Corinne a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Election des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2,

Vu la délibération 2026-15 du Conseil Municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à quatre,

Madame le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé alors à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (article L 2122-4 et L 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser une minute pour le dépôt, auprès de Madame le Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, Madame le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire avait été déposée :

Avançons tous ensemble :

- GAÜZERE Hervé
- BARBE Guilaine
- MATHIEU Jean Marie
- LAPEYRE Anne

Il a été ensuite procédé à l'élection des adjoints au maire.

Résultats du Premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Liste de Monsieur Hervé GAÜZERE : 12 voix (douze).

La liste de Monsieur Hervé GAÜZERE, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire et immédiatement installés :

- 1^{er} adjoint : Monsieur Hervé GAÜZERE
- 2^{eme} adjoint : Madame BARBE Guilaine
- 3^{eme} adjoint : Monsieur Jean Marie MATHIEU
- 4^{eme} adjoint : Madame LAPEYRE Anne

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Patricia FEUILLET GALABERT

